

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° CF104**

présenté par

M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	+50 000	0	+50 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	+50 000	0	+50 000
TOTAUX	+50 000	+50 000	+50 000	+50 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À la suite des auditions du rapporteur spécial sur la mission « Action extérieure de l'État », un point de vigilance a été soulevé sur la situation actuelle de nos établissements scolaires au Niger.

En effet, les violences constatées dans le courant de l'été 2023 au Niger mettent en péril l'équilibre financier de nos établissements scolaires dans ce pays, en particulier à Niamey.

Afin d'éviter que ces écoles ne ferment faute de financement suffisants, il est urgent d'apporter une enveloppe supplémentaire à destination de l'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger, afin d'apporter une aide d'urgence à ces établissements confrontés à cette situation de crise. En se basant sur des précédents, les économies engendrées par une fermeture de ces établissements seraient insuffisantes vu du coût qu'engendrerait une éventuelle réouverture une fois la situation revenue à la normale.

Le PLF pour 2024 ne le permettant pas malgré les nombreuses propositions faites en commission, ce PLFG - grâce à ces 80 millions d'euros de crédits finalement annulés, se doit de permettre le financement de la sécurisation de ces écoles.

Ainsi, cet amendement augmente de 50 000 euros les AE et CP des crédits de l'action 5 « Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger » du programme n° 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et de diminuer à due concurrence les AE et CP de l'action 6 intitulée « Soutien » du programme 151 « Action de la France dans l'Europe et dans le monde »

Il convient de rappeler que l'ensemble des programmes de la mission « Action Extérieure de l'État » sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission. C'est pourquoi le rapporteur appelle le Gouvernement à lever le gage.